

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 16 JUIN 2020**, À 17 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE LUNDI 15 JUIN 2020.

**PRÉSENTS** : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et du greffe, sont également présents.

**2020-289** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU** : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, sans modification.

**2020-290** PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

**2020-291** RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2912

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2912 par résolution, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes;

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la modification de l'article 1 du Règlement PC-2912, adopté le 21 janvier 2020, par l'article suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur industriel, ainsi que pour la main d'œuvre affectée spécifiquement à ces projets, dont les coûts sont estimés à 850 000 \$ incluant les frais, les imprévus et les taxes, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Benoît Filion, ing. – Planificateur – Contrôle stratégique – Gestion du territoire, en date du 20 mai 2020, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe B ».

**2020-292** LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLU** : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE lever la séance à 17 h 49.

---

John Belvedere, Maire

---

Me Caroline Thibault, Greffière